

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 septembre 2022

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly s'est réuni le mardi 6 septembre 2022 à 18h30 dans les locaux de l'association, Aérodrome du Plessis-Belleville, RN 330, 60950 Ermenonville, sous la présidence de Pascal Chagnon.

Administrateurs présents :

Jean-Philippe Lefebvre, Xavier Guiraut, Laure Hélaïne, Daniel Cofflard, Justin Binet, Nicolas Pinhas, Pascal Chagnon et Christophe Rouvière.

Administrateurs absents :

Cyril Dautriche (excusé, et ayant donné son pouvoir à N. Pinhas).
Didier Bober (excusé)

Invités :

Patrick Louis et Stéphane Basset

ORDRE DU JOUR

1. Validation du nouveau Responsable Pédagogique et de son adjoint
2. Déterminer les travaux de l'année à venir
3. Organisation des 75 ans
4. Trouver un "réfèrent avion"
5. Divers

1. Nomination du nouveau Responsable Pédagogique :

Le président a demandé à Patrick Louis, RP sortant et François Basset, RP pressenti, de participer à ce CA afin que Patrick puisse faire une passation et un bilan devant les administrateurs.

Patrick exprime un regret dans son bilan : Il a constaté la difficulté de changer de paradigme dans l'appréhension de la sécurité des vols. La diffusion de supports (vidéo, plaquettes, ateliers pédagogiques) auprès des membres évoquant les menaces et stratégies n'a pas permis de suffisamment faire évoluer la manière de voler dans le club. Pourtant Patrick estime que c'est l'avenir vers lequel les autorités s'orienteront et qu'il est bénéfique que le club anticipe ce tournant. Dans la même approche pédagogique, Patrick a communiqué à plusieurs reprises lors de son mandat pour que les pilotes ne perçoivent pas le vol annuel comme une épreuve crainte mais au contraire comme une opportunité dans un cadre bienveillant pour améliorer sa sécurité et celle du vol.

Patrick, heureux que Justin reste membre du CA, espère qu'il pourra assister Stéphane dans ses tâches. Patrick confirme l'intérêt pour le club de maintenir un poste de Responsable Pédagogique Délégué afin de garantir une continuité, notamment dans les obligations administratives. Gilles Van Der Goes accepte d'être reconduit à ce poste. Patrick rappelle aussi l'excellent travail qu'effectue Jean-Michel Maggi au sein de la Commission Prévention Sécurité.

Pascal le remercie et rappelle qu'il sera toujours le bienvenu au club.

Stéphane Basset prend la parole pour se présenter aux administrateurs. Il a commencé l'instruction en 2006 à Lognes, et est membre de l'aéroclub de Creil depuis 2014. Stéphane considère qu'il agira dans la continuité des travaux engagés par Patrick. Il confirme que l'EBT, les TEM, les facteurs humains, la standardisation sont les voies à explorer. Il espère être fédérateur parmi les instructeurs, sait que l'équipe d'instructeurs est composée d'une multitude de profils : professionnels travaillant pour des compagnies d'affaire ou des compagnies régulières et des amateurs. Il veut profiter de l'expérience de chacun pour enrichir les réflexions des futurs travaux à mettre en œuvre et espère pouvoir profiter de toutes les synergies possibles.

Pascal confirme les propos de Stéphane. Il souhaite que le RP puisse fédérer les FI, échanger, standardiser la formation de notre DTO, animer un canal de communication pour que l'équipe soit sur la même « longueur d'onde ».

Stéphane accepte de prendre en charge les élèves entrants afin de les orienter vers leur instructeur. Les identifiants du compte RP sur Aérogli, afin de suivre l'avancement de la formation théorique des élèves, lui seront communiqués.

La déclaration de changement de RP sera faite auprès de la DSAC, ainsi que les mises à jour du manuel d'exploitation et du manuel pédagogique.

➤ **Le CA vote OUI à la majorité des présents et représentés pour la nomination de Stéphane BASSET au poste de RP (9 OUI et 1 NON).**

2. Construire l'année à venir :

Notre Président, Pascal Chagnon prend la parole pour proposer que certaines commissions continuent leurs travaux durant l'année 2022-2023, notamment la commissions « dynamiser les hdv ». Il souhaite aussi que les commissions sur le développement de l'activité BIA, et la commission pour la nouvelle identité soient évoquées.

- Commission BIA :

Jean-Philippe Lefèbre a la conviction, suite à un entretien avec Cécile Avarre, professeur au lycée de Mortefontaine et épouse de Philippe AVARRE membre de l'aéroclub, que beaucoup d'élèves seront intéressés. Daniel confirme que le lycée de Nogent sur Oise sera aussi intéressé.

A ce stade, il n'y a pas de référent identifié pour encadrer cette activité qui exige un réel dynamisme et investissement. Le « Référent BIA » devra obligatoirement disposer du diplôme du CAEA (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique), qui est un titre délivré par l'Education Nationale et la DGAC.

Martine Gay, donnant actuellement des cours de BIA à l'Ecole Militaire de Paris, pourrait faire profiter de son expérience à l'équipe d'instructeurs qu'il faudra mettre en place autour du « Référent BIA ». Ce dernier aura la responsabilité de l'organisation des cours et de leur conformité avec les règles établies par la FFA et l'Education Nationale. Il sera en charge d'établir les conventions avec les lycées intéressés pour nous confier leurs élèves, et assurer les contacts avec ces derniers ainsi que leurs parents...

Il est décidé de faire un nouvel appel auprès des membres pour trouver un volontaire acceptant d'encadrer l'activité BIA.

- Section Air France :

Il s'agit de créer une section Air France au sein de l'aéroclub afin que les salariés d'AF puissent bénéficier d'une subvention provenant du CSE d'AF. Cette subvention s'élève à 40 €/hdv pour un maximum de 20 heures par an par personne.

L'aéroclub réunit tous les critères d'acceptation. Il faut 5 salariés AF dont un membre au CA de l'association, ce qui est actuellement le cas (Christophe Rouvière qui porte le projet). Le dossier est en cours d'instruction.

Cette section permettra d'attirer de nouveaux membres et dynamiser les hdv. Nous considérons que c'est une offre complémentaire à l'aéroclub Air France du Plessis-Belleville. Nous avons déjà suffisamment de salariés AF membres du club avant la mise en place de cette section. Les pilotes qui seront intégrés à cette section bénéficieront de la réduction directement appliquée par l'aéroclub grâce à un paramétrage dans Openflyers. Un rapport d'activité sera communiqué mensuellement au référent CSE afin que l'aéroclub perçoive la subvention d'AF pour les heures de vol réalisées durant le mois par les membres de la section AF.

➤ **Aucun administrateur présent ne s'oppose à la mise en place de la section AF au sein de l'aéroclub.**

- Commission Nouvelle Identité :

Les travaux sont suspendus pour l'instant.

- Commission Communication :

Laure propose de faire un livret d'accueil notamment avec trombinoscope.

3. Organisation des 75 ans de l'aéroclub

Une réunion préparatoire a eu lieu juste avant ce conseil d'administration.

Il faut renouveler l'appel aux volontaires pour qu'il y ait plus de bénévoles. L'installation débutera samedi. Il faudra prévoir des volontaires pour le nettoyage et le démontage dimanche après la manifestation.

4. Référent avion :

Pascal souhaite mettre en place un « référent avion » pour faire le lien entre l'atelier de maintenance VFaéro et les membres de l'aéroclub mais également suivre l'ensemble des problèmes / consignes techniques relatifs à la flotte (arrêt d'un avion, défaut signalé ...).

Le référent doit avoir suffisamment de connaissances techniques pour être appelé en cas de soucis. Il devra mettre en œuvre les outils de communications à l'attention des membres.

Gilles rappelle que la décision finale reviendra toujours au CDB et de son unique responsabilité d'entreprendre un vol selon son expérience, les déclarations du carnet de route et la conduite de la visite pré-vol. Le CDB peut s'appuyer sur les documents à sa disposition, notamment le DAD à bord de tous les avions. Le référent pourra éventuellement donner un conseil.

Un appel pour trouver un volontaire sera fait auprès des membres de l'aéroclub.

5. Divers

- Sujet bancaire : Fermeture du compte à la Société Générale :

Dans un souci d'économie, le trésorier propose de clôturer le compte ouvert à la SG et de transférer les fonds vers le compte du Crédit Agricole. Le compte SG avait été ouvert pour la mise en place du terminal de paiement par carte bancaire. Ce mode de paiement a depuis été supprimé.

De plus, le Crédit Agricole a accompagné l'aéroclub dans le financement du F-GTZZ acheté au début de l'année.

L'ensemble des administrateurs présents et représentés approuvent cette proposition.

➤ **Le CA vote OUI à la majorité des présents et représentés pour la clôture du compte à la SG et transfert du solde du compte sur celui du Crédit Agricole.**

- Baptêmes de l'air au profit des EAJ :

Guillaume Doriot et Martine Gay ont tous deux contacté le bureau de l'aéroclub pour proposer une activité de 25 vols de découverte pris en charge par la cellule EAJ (Escadrilles Air Jeunesse) de la FA117 Ballard (Formation Administrative – ex Base Aérienne 117 de Ballard) de l'Armée de l'Air et de l'Espace (AAE).

Les vols seront payés par des Bons de Vol FFA remis par l'Armée de l'Air et de l'Espace (correspondant cette année à un montant de 40 euros par personne pour 30 min de vol).

Le LCL Etienne Choain, référent EAJ de la FA117 ainsi que président de l'ANORAA Paris (Association Nationale des Officiers de Réserve de l'AAE), a visité notre aéroclub fin août lors d'une présentation et d'un vol réalisé par Martine Gay (LCL dans la Réserve citoyenne à Paris). Il sera présent à l'anniversaire des 75 ans pour rencontrer notre président.

Deux dates sont possibles pour réaliser les baptêmes : le 19 octobre et le 9 novembre 2022. Les baptêmes doivent être accompagnés d'une animation au sol, présentation du vol encadrée par un FI. Cela nécessitera donc un instructeur pour le briefing et la présentation des vols.

L'aéroclub mettra à disposition de la cellule EAJ Ballard 3 pilotes qualifiés baptêmes et un FI pour encadrer cette activité. Le RP sera chargé de proposer le FI.

Le coordinateur et organisateur de l'évènement est Guillaume Doriot (SLT de réserve opérationnelle) accompagné de Martine Gay (LCL de réserve citoyenne).

Cyril Dautriche, membre du CA et responsable de la section Vol Moteur du CSA de la BA110 Creil, qui a réalisé le même type d'opération par le passé, pourra proposer des conseils d'organisation pour cette nouvelle activité.

- Liste des pilotes autorisés à réaliser des vols de découverte :

Il semblerait que la réglementation de l'aviation civil dictant les critères pour les pilotes aptes aux vols de découverte ne prenne pas en compte l'expérience récente en ULM classe 3. Notre chef pilote doit vérifier la réglementation pour apporter une réponse à Xavier Figeac et Michel Ochme (également pilotes et instructeurs ULM chez ULM60), qui se sont proposés pour faire des vols de découverte au sein de l'aéroclub.

- Les ateliers pédagogiques :

La fréquentation des ateliers pédagogiques a été très variable durant la saison précédente, malgré l'essai de deux horaires différents : en soirée en semaine ou en matinée le week-end. Ce problème de fréquentation peut remettre en cause la poursuivre l'activité.

Pour continuer les ateliers pédagogiques, nous envisageons d'inciter fortement les élèves en cours de formation à assister aux ateliers via un encouragement fait par les FI à leurs élèves. Le responsable pédagogique sera consulté pour mettre en place cette démarche.

Justin rappelle que les sujets s'intègrent bien dans une continuité pédagogique après la formation pour les pilotes détenant leur licence et non seulement pour les plus jeunes en cours de formation. Nous n'avons cependant pas de solution immédiate pour motiver les pilotes qualifiés à fréquenter les ateliers.

En attendant, les deux ateliers qui ont observé une bonne fréquentation seront reconduits dans la basse saison.

- Wingly :

Un de nos membre, titulaire d'une licence LAPL, s'est manifesté pour les vols Wingly. Les licences LAPL sont autorisées sur la plateforme Wingly mais notre Règlement Intérieur actuel exclue cette possibilité.

Notre chef pilote s'exprime favorablement à l'ouverture des vols Wingly aux détenteurs de la licence LAPL sous les mêmes conditions que les PPL.

Pour mémoire, le PPL est une licence internationale (OACI - Organisation de l'Aviation Civile Internationale), valable dans 193 pays. Le LAPL est une licence européenne (EASA - European Aviation Safety Agency), et réservée aux pilotes de loisir.

Un PPL permet de piloter des avions immatriculés en Europe à travers le monde. Avec un LAPL, on ne peut le faire qu'en Europe.

Le LAPL et le PPL sont des licences valables à vie et permettent de piloter des avions monomoteurs. Avec le LAPL, cela est inclus dans la licence. Avec le PPL, faut rajouter la classe SEP (Single Engine Piston) à la licence ; la SEP n'étant valable que 2 ans.

➤ **Le CA suit l'avis du chef pilote et propose la modification du RI de notre aéroclub pour intégrer les détenteurs d'une licence LAPL à l'activité Wingly.**

Prochaine réunion du CA :

La prochaine réunion de CA n'a pas été défini à l'issue de cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance s'est achevée à 20h30.

Nicolas PINHAS
Secrétaire Général



Pascal CHAGNON
Président

